

Réunion ordinaire du jeudi 07 janvier 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi 07 janvier, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le jeudi 31 décembre 2020, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, DROUART Sandrine, et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, RIVIERE Pascale, pouvoir à Guy LAPEYRE
MARTIRENE Sylvain, pouvoir à Cédric ZANARDO

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme GUILLORY Laurence.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme GUILLORY est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2020 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

❖ Informations diverses :

M. Guy LAPEYRE fait part des remerciements des familles endeuillées :

Mme Monique TOUZAN pour le décès de M. Jacques TOUZAN

Mme Jeanne BAQUE et sa famille pour le décès de M. Louis BAQUE

M. Noël LASSUS pour le décès de Mme Renée LASSUS

❖ Compte-rendu :

M. Cédric ZANARDO fait le compte-rendu du SIAEP et fait état du rapport annuel 2019 de la qualité et des services de l'eau. Il rappelle que le pompage et la distribution de l'eau ont été transférés à Trigone. Le syndicat concerne 9 200 habitants et dénombre 5 289 abonnés. Jégun présente un essor de 688 abonnées à 692 au cours de l'année. Les analyses des eaux établissent une bonne qualité bactériologique, quelques chiffres un peu élevés concernant les propriétés physico-chimiques sans toutefois porter atteinte à la qualité. Les pertes d'eau représentent 18,2%. Les réparations ont permis de mettre un terme à 125 fuites dont 10 sur Jégun.

M. LAPEYRE précise que les pertes en deçà de 20% restent un bon chiffre.

Mme. GUILLORY indique que les marchés pour la restauration des couvertures de la collégiale ont été signés. Une réunion est prévue mardi 12 janvier avec l'architecte et l'entreprise afin de programmer et organiser l'ouverture du chantier dans les quelques jours à venir.

M. PETIT informe que les illuminations de Noël, nécessitant l'emploi d'une nacelle disponible la semaine prochaine, seront déposées.

M. LAPEYRE fait savoir que les travaux de l'appartement au-dessus de la supérette sont en cours concernant la mise en peinture et suivront rapidement les travaux de menuiserie et du parquet.

❖ Délibérations :

❖ **Budget assainissement : création Budget Annexe Assainissement :**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du transfert des compétences assainissement à la communauté des communes, il avait été envisagé de créer un budget annexe assainissement afin d'en faciliter le suivi comptable. Il précise que ce budget annexe assainissement ne sera pas assujéti à la TVA.

M. le Maire propose de valider la création du budget annexe assainissement.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Droit de préemption urbain :**

Monsieur le Maire indique que la maison 10 rue chaude située sur la parcelle AT348 est en vente et propose de ne pas user du droit de préemption urbain

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Projet commerce et logements : Avant-projet définitif**

M. LAPEYRE présente l'Avant-projet définitif projeté sur écran. Après avoir donné les explications concernant les commerces et les logements, il le soumet au vote.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Projet commerce et logements : Plan de financement**

M. LAPEYRE présente distribue le document présentant le plan de financement détaillé. Il indique que le montant initial de 300 000 euros HT ne comprenait pas le désamiantage dont le chiffrage ne pouvait être établi sans l'étude correspondante. Désormais, il convient d'ajouter la somme de 17 500 euros HT pour l'opération de désamiantage et quelques chiffres ajustés par le bureau d'étude qui portent les travaux à la somme de 329 500 euros.

Concernant les couvertures et les enduits, ceux-ci servant à la fois pour les commerces et pour les logements, ils ne seront pas éligibles pour des subventions. Il a été convenu que la commune porte les dépenses pour la totalité des enduits et que le Toit Familial de Gascogne porte celles liées aux couvertures des deux bâtiments, hors la couverture du multiservice relevant de la commune. Sur la base d'un calcul au tantième, la commune remboursera une partie des couvertures au Toit Familial de Gascogne et inversement pour les enduits.

La totalité des travaux se décline comme suit :

lot	Désignation	Montant euros HT
01	Gros œuvre – démolitions - VRD	95 100,00
02	Charpente – ossature bois - couverture	37 700,00
03	Enduits extérieurs et intérieurs	37 700,00
04	Menuiseries aluminium	22 600,00
05	Serrurerie	12 200,00
06	Menuiseries bois	6 000,00
07	Plâtrerie	25 400,00
08	Carrelage - faïence	4 900,00

09	Sols souples	1 700,00
10	Peintures	5 500,00
11	Electricité	19 400,00
12	CVC - sanitaires	26 800,00
13	Cloisons isothermes	17 000,00
14	Désamiantage – traitement plomb	17 500,00
TOTAL		329 500,00

M. LAPEYRE expose le plan de financement prévisionnel concernant la création des commerces. Celui-ci se décompose comme suit :

Désignation postes de dépenses	Montants Euros
I TRAVAUX (estimation)	
Total travaux commerces HT	329 000,00
Enduits futurs logements	29 000,00
Total travaux HT	358 500,00
II HONORAIRES ET FRAIS DIVERS	
Maîtrise d'œuvre (Atelier d'architecture Airoidi)	32 400,00
Bureau de contrôle (Socotec)	2 390,00
AMO (S. Bourdallé)	9 607,50
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (JL Baqué)	1 800,00
Etude de sol (Optisol 32)	3 245,00
Diagnostic amiante (ADEXPART)	1 083,33
Géomètre (XMGE)	850,00
Diagnostic plomb	1 000,00
Frais de consultation (publications...)	1 257,50
Concessionnaire (AEP...)	2 600,00
Assurance dommage ouvrage	6 800,00
Divers - Aléas	12 466,67
Total honoraires et divers	75 500,00
III COUT DE L'OPERATION	
Total opération (hors enduits futurs logements)	405 000,00
Total opération TTC	486 000,00

M. LAPEYRE énumère les postes de recettes (demandes de subventions)

Désignation des recettes	Montants Euros
FONDS EUROPEENS	82 000,00
LEADER – complément autres aides publiques	
ETAT	162 000,00
DETR – 40% de l'opération HT – 500 000 euros max	
REGION OCCITANIE	80 000,00
Pass Commerce de Proximité – 30% du montant des dépenses éligibles – 80 000 euros max	
Part communale (20% minimum) – Fonds propres et emprunt	81 000,00
Total recettes	405 000,00

M. le Maire demande au conseil d'approuver l'avant-projet définitif pour la création des commerces

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

M. le Maire demande au conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel pour la création des commerces

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de procéder aux demandes de subventions énumérées

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

• **Questions diverses :**

M. le Maire souhaite apporter des informations concernant le centre de loisir qui devait fermer pour les vacances de Noël et suite à son intervention est finalement resté ouvert la première semaine des congés scolaires. Durant cette semaine d'ouverture, Messieurs ZANARDO et BIAUTE sont allés au centre de loisir constater les effectifs qui se situent entre 10 et 20 enfants.

Concernant la deuxième semaine, le centre de loisir de Jégun étant resté fermé, les enfants ont dû se rendre au centre de loisir d'Auch. Pour Jégun, cela a concerné 11 enfants le lundi, 15 le mardi, 13 le mercredi et 13 le jeudi.

M. le Maire indique qu'aux vues de ces chiffres, l'ouverture du centre de loisir sera demandée lors de la prochaine réunion de bureau de la communauté d'agglomération.

M. BIAUTE précise qu'il serait intéressant de savoir si tous les enfants inscrits pour la deuxième semaine se sont bien rendus sur le centre d'Auch ou si le report sur Auch au dernier moment a généré une perte d'effectif.

Mme SOLANA-LASSALLE Maryline souhaite que le Cabinet AIROLDI présente le projet détaillé à la prochaine réunion du conseil municipal.

M. le Maire présente le programme de la formation des élus dont chaque module se déroule sur une journée. Trois thèmes sont abordés :

- le rôle et le statut de l' élu local
- le budget et les finances locales
- réussir sa prise de parole en public

Le programme est disponible à la mairie. Les dates et lieux des formations n'étant pas indiquées, il les précisera lors du prochain conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.
Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h10.